

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **1 avril 2025**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Madame Geneviève Gilbert, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Madame Vanessa Thériault, conseillère # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5
Monsieur Richard Blais, conseiller # 1

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Antoine Prévost, directeur général, greffier-trésorier et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 01 par Madame la Mairesse, Johanne Delage, de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2025 ;**
- 4. Rapport des membres du conseil municipal ;**
- 5. Période de questions ;**
- 6. Rapport du service incendie ;**
 - 6a Dépôt du rapport incendie de mars 2025 ;
 - 6b Suivis Résolution 2025-03-069 – Annonce de vente Autobus incendie ;
 - 6c Suivis Résolution 2025-03-071 - Autopompe Arsenal – réparation mécanique ;
 - 6d Inspection mécanique Rescue – entériner dépenses ;
 - 6e Suivis des systèmes de cascades ;
 - 6f Autorisation marque de reconnaissance – pompier à temps partiel
- 7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments**
 - 7a Dépôt du rapport de la voirie de mars 2025 ;
 - 7b Annulation et modification de la résolution 2025-03-075 concernant l'autorisation d'appel d'offres sur invitation << Nivelage sur les chemins en gravier municipaux >> pour la saison 2025 ;

7c Formation sécurité routière – employés de voirie ;
7d Dépôt - Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT)
7e Centre communautaire - Conversion gratuite au DEL de l'éclairage ;
7f Demande citoyen- Chemin Drolet – entretien ;
7g Autorisation – Signature Entente nivelage Cohoes – Hampden ;
7h Proposition d'achat – Chemin municipal sur rue Saint-Pierre ;
7i Demande – École Notre-Dame de Lorette ;
7j Autorisation dépenses –Programme PAVL 2025/2026 ;
7k Réclamation – Chemin du Petit-Québec endommagé ;
7l Autorisation Offre d'emploi – Préposé à l'entretien des terrains municipaux ;
7m Discussion camion vidange – chemin Privé du Cohoes ;
7n Entretien bâtiment caserne ;

8. Législation ;

8a Discussion - Règlement remplaçant le R102-18 décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire ;
8b Discussion et décision - Règlement remplaçant le R146-23 concernant les feux extérieurs ;
8c Nomination du fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement des feux extérieurs ;
8d Nomination d'un comité de sélection des contrats de voirie – 25 000 \$ et plus ;
8e Création d'un comité de sélection des contrats de vitalisation de 25 000 \$ et plus ;

9. Développement et projets spéciaux ;

9a Création d'un comité pour affiche du Parc-Armand Prévost ;

10. Administration

10a Rapport du directeur général et greffier-trésorier ;
10b Dépôt – suivi budgétaire de mars 2025 ;
10c Demande Immeubles M.N. Senc ;
10d Offre de services – Support technique et sécurité informatiques ;
10e Autorisation de destruction de documents d'archives ;
10f Rapport annuel 2024 – Bibliothèque municipale de La Patrie ;
10g Demande d'autorisation de passage – Tour de Beauce ;
10h Autorisation événements véhicules antiques – été 2025 ;
10i Dossier client 1274 – Avis non-paiement ;
10j Demande de partenariat – Banquet des champs – Centre d'emploi agricole de l'Estrie (CEA) ;
10k Renouvellement d'adhésion à l'OEDC ;
10l Dépôt – Équi-justice – Médiateurs citoyens ;
10m Invitation – Tournoi de golf de la Chambre de commerce du HSF ;
10n Demande de commandite – Festi-Quad ;
10o Invitation rencontre annuelle SEPAQ ;
10p Invitation – Fête des bénévoles du Centre d'Action bénévole du HSF ;
10q Invitation la Petite tournée – Continuum HSF ;
10r Résolution d'appui – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ;
10s Invitation rencontre – Ministère des transports de la mobilité durable (MTMD)- MRC

10t Appel de projets vitalisation FRR volet 2 local 2025-2026

;

10u Demande de modification – Politique relative aux frais de déplacement et de séjour

10v Autorisation d’achat d’équipement de la salle municipale et du centre communautaire ;

11. Urbanisme

11a Dépôt – Facturation mandat cartographie – refonte règlementaire ;

11b Mandat ou refonte règlementaire – octroi de contrat ;

11c Demande de dérogation mineure no CCU 2025-02 – Garage accessoire en cours avant – chemin des Mélèzes – Lot 6 586 898 ;

11d Autorisation d’ajout d’heure – inspectrice municipale

11e Dépôt - Acceptation de projet – Développement immobilier ;

12. Agent de développement

12a Dépôt – Rapport de l’agent de développement ;

13. Loisirs, culture et bibliothèque

13a Comité du 150e – Rencontre et suivis ;

13b Information – Artducommun – embellissement des espaces publics ;

13c Achat de crayons et sacs avec logo de la municipalité de La Patrie ;

14. Dépôt de la correspondance

15. Varia

16. Présentation des comptes

17. Rapport de la mairesse

18. Période de questions

19. Fermeture de la séance

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Que l’ordre du jour est adopté tel que déposé aux membres du conseil.

2025-04-095

Résolution adoptée à l’unanimité.

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 4 mars 2025 ;

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal du 4 mars 2025 ;

Attendu que les procès-verbaux doivent être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 4 mars 2025 ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal du 4 mars 2025.

2025-04-096

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Rapport des membres du conseil municipal :

Madame Vanessa Thériault mentionne sa participation au webinaire concernant les sentiers pédestres.

Madame Hélène Côté Lambert mentionne sa participation à la Table de concertation des aînés concernant la pièce de théâtre qui aura lieu le 11 juin 2025.

Madame Geneviève Gilbert mentionne sa participation aux rencontres des ressources humaines.

Madame Johanne Delage mentionne sa participation aux rencontres suivantes :

- MADA-Famille
- Marche et cours 2025 du 3 mai
- Rencontre RH
- Projet Murmures – 1 juillet 2025
- Rencontre à la CDC

5. Période de questions :

Les membres du conseil répondent aux questions provenant du publique.

Madame France Tardif demande si l'élu nommé pour siéger sur le comité de la bibliothèque allait participer à l'AGA

6. Rapport du service incendie :

a. Dépôt du rapport incendie de mars 2025 ;

Aucun rapport du service incendie.

**b. Suivis de la Résolution 2025-03-069 –
Annonce de vente Autobus incendie;**

Le directeur général explique le suivi concernant la vente de l'autobus incendie. Celle-ci fut interrompu le temps de voir où allait être relocaliser les cascades pour les bonbonnes d'airs. Seulement une offre de chez Dumas a été déposé. L'autobus sera remis sur les réseaux sociaux quand elle sera prête et l'équipement tout enlevé de celle-ci, pour que les gens puissent faire une offre. Il se peut que la vente soit effectuée avec le chauffe moteur séparément. La municipalité se garde le droit de retenir aucune offre si elle juge que l'offre n'est pas pertinente.

c. Suivis – Autopompe Arsenal – réparation mécanique;

Madame Vanessa Thériault apporte les suivis de la résolution 2025-03-071 concernant l'autopompe et l'achat d'équipement mécanique telles les lumières etc. Celle-ci demande si nous avons le budget pour faire les réparations mentionnées dans la fiche d'entretien préventif pour l'Autopompe.

Que le budget total pour l'entretiens des véhicule incendie est 9 195 \$ et que présentement la somme de 2 360 \$ a été utilisé.

d. Inspection mécanique Rescue – entériner dépenses ;

Considérant que le camion Rescue du service incendie a été inspecter mécaniquement le 12 mars 2025 et que le tarif pour sa réparation était d'un montant de 1100 \$ plus taxes ;

Considérant que le mécanicien pouvait faire les réparations immédiatement et que la mairesse et le directeur général ont donné leur accord pour cette dépense à Madame Vanessa Thériault, pompières en charge des véhicules;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil entérine la dépense de 1100 \$ plus taxes pour les réparations mécanique du camion incendie Rescue par la compagnie Ressort Robert de Lac-Mégantic.

2025-04-097

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ

e. Suivis des systèmes de cascades;

Sachant qu'une demande initiale avait été formulé auprès de la Municipalité de Hampden pour la relocalisation des systèmes de cascades dans leur nouveau bâtiment et que finalement, suite au grand ménage effectué dans la caserne de La Patrie, cette demande fut annulée.

Madame Vanessa Thériault fait un bref résumé pour l'explication de l'annulation de la relocalisation des cascades à Hampden suite au ménage de la caserne de La Patrie et la validation de l'espace par la compagnie Les extincteurs SL. Sachant que la caserne est centralisée et que les personnes qui sont formé pour le faire son situé à La Patrie, la caserne reste donc la première option finalement pour la localisation des systèmes de cascades. Monsieur Desmarais fut informé du changement de relocalisation et est d'accord avec le fait que les cascades resteront à La Patrie.

f. Autorisation marque de reconnaissance – pompier à temps partiel;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a mis fin à l'emploi de 21 pompiers à temps partiel puisque la Régie incendie entrait en fonction le 3 mars 2025;

Considérant que cette mis à pied était exceptionnel puisque les pompiers transigeait vers la Régie incendie et que la municipalité souhaite remercier ces pompiers via la politique interne de reconnaissance des employés en utilisant l'article 4.3.1 de celle-ci;

Considérant que cet article mentionne une marque de reconnaissance pour les employés ayant cumulé 5, 10, 15, 20 et 25 ans années;

Considérant que la municipalité souhaite tout de même utiliser cette forme de marque de reconnaissance pour remercier leur pompiers et les pompiers de moins de 5 ans cumulé;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise une dépense de 1900 \$ afin de remercier les pompiers pour leurs années de service au sein du service incendie de La Patrie;

Que la somme de 1900 \$ soit pris dans le poste budgétaire 02-110-00-310, frais de représentation des élus qui est de 11 800\$ et présentement moins de 1 000 \$ utilisé.

2025-04-098

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ

7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

a. Dépôt du rapport de la voirie de mars 2025 ;

Le rapport de voirie produit par l'employé des travaux publics effectués le 25 mars 2025 lors de l'atelier du conseil.

b. Annulation et modification de la résolution 2025-03-075 concernant l'autorisation d'appel d'offres sur invitation << Nivelage sur les chemins en gravier municipaux>> pour la saison 2025 ;

Considérant que la résolution 2025-03-075 mentionnait l'autorisation d'appel d'offres sur invitation << Nivelage sur les chemins en gravier municipaux>> pour la saison 2025 ;

Considérant que selon l'avis du directeur général et du directeur des travaux public sur le mode de passations du contrat en gré à gré selon les termes d'octroi du règlement sur la gestion contractuelle serait préférable.

**En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

De ne pas aller de l'avant avec l'appel d'offre sur invitation et de procédé pour le nivelage a la conclusion d'un contrat de gré à gré selon les dispositions du règlement sur la gestion contractuelle

Que la résolution 2025-03-075 soit abrogé.

2025-04-099 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

c. Formation sécurité routière – employés de voirie;

Considérant que l'APSAM propose une formation pour la signalisation des travaux routiers d'une durée de sept heures;

Considérant que cette formation vise à faire connaître les risques et les mesures de prévention en santé et sécurité au travail lors de travaux sur et en bordure de la voie routière ainsi qu'à transmettre les connaissances de base à l'installation d'une signalisation routière lors de travaux selon les dispositions générales du chapitre 4 – Travaux du document de référence Tome V – Signalisation routière de la collection Normes – Ouvrages routiers du MTQ;

Considérant que cette formation s'adresse à toute personne qui doit installer, planifier ou superviser une signalisation de travaux routiers dans un contexte municipal;

**En conséquence,
Il est proposé par Madame Vanessa Thériault
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

Que le conseil autorise Messieurs Mathieu Carrier et Mathieu Lambert à suivre la formation de signalisation des travaux routiers pour un montant de 185 \$ chacun en mode (virtuel ou présentiel selon ce qu'il souhaite) ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2025-04-100 Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}

d. Dépôt - Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT)

Le directeur général dépose aux membres du conseil un courriel mentionnant le programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) qui sortira prochainement au printemps 2025. Les membres du conseil ont pris connaissance du présent programme.

**e. Centre communautaire - Conversion gratuite
au DEL de l'éclairage ;**

REFUSÉE

f. Demande citoyen- Chemin Drolet – entretien ;

Considérant la demande d'entretien d'un citoyen concernant l'ancien chemin Dolet situé vers la route 257 Sud, menant au lot 4 999 988;

Considérant que ce chemin n'est pas cadastré et est situé sur une ligne de deux terrains soit le lot 4999972 et le lot 4 999 973;

Considérant qu'une résolution municipale a été prise à une session régulière du conseil tenue à la caserne incendie le lundi 5 novembre 1984 qui mentionne :

<< Attendu que le chemin Drolet entre les lots 430 et 431 a été établi par le règlement numéro 167 en date du 2 novembre 1981. Attendu que ce chemin doit retourner à l'ancien terrain dont il a été détaché. Il est par conséquent proposé par le conseiller Donald Ruel secondé par le conseiller André Blais et résolu que le maire et le secrétaire soient par les présentes autorisés à signer un contrat de vente pour normaliser cette situation >>

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil ne souhaite pas reprendre possession de ce chemin étant donné que celui-ci n'est pas cadastré, qu'il ne dessert que réellement une propriété privée enclavée entre deux autres terrains privés n'ayant pas de maison où le chemin aurait pu être utilisé à des fins de se rendre à trois propriétés au lieu d'une.

2025-04-101

Résolution adoptée à l'unanimité.v

**g. Autorisation – Signature Entente Nivelage
Cohoes – Hampden;**

Attendu que la Municipalité de La Patrie demande une entente avec la municipalité du Canton de Hampden ;

Attendu que la municipalité trouve opportun d'avoir un meilleur contrôle de la qualité des travaux et de s'assurer de payer le juste prix ;

Attendu que pour la municipalité du Canton de Hampden cela pourrait être une façon de répartir les frais d'opérations et d'entretiens de ses équipements et que les deux municipalités pourraient tirer avantage de cette entente ;

**En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

Que le conseil accepte que les travaux de nivelage sur le rang Cohoes pour une durée de trois (3) ans soit effectué par la municipalité du Canton de Hampden ;

Que le conseil autorise Monsieur Antoine Prévost à signer l'entente intermunicipale rédigée par la municipalité du Canton de Hampden tel que déposé à la séance du conseil ;

2025-04-102 Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}

**h. Proposition d'achat – Chemin municipal sur
rue Saint-Pierre ;**

Considérant la demande et l'offre de 20 000 \$ d'une citoyenne voulant faire l'achat d'une partie du terrain municipal situé sur la rue Saint-Pierre, chemin municipal lot 5 001 286, défrayant les quatre lots municipaux numéro 4 999 831, 4 999 830, 4 999 829 et 4 999 828 pour une superficie de 9 211 pieds carrés environ ;

**En conséquence,
Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

Que les membres du conseil proposent à la demanderesse de faire un échange, à savoir qu'une partie chemin municipal 5 001286, défrayant les quatre lots municipaux numéro 4 999 831, 4 999 830, 4 999 829 et 4 999 828 serait échanger contre une partie de son futur achat du terrain du lot 4 999 844 afin que le chemin municipal, lot 5 001 286 continue d'avoir un accès à la rue Chapleau en contournant le lot qui sera prochainement acheter par la demanderesse, à savoir, le lot 4 999 844;

Qu'un document démontrant la proposition avec croquis sera présenté à la demanderesse.

2025-04-103 Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}

i. Demande – École Notre-Dame de Lorette ;

ANNULÉE

**j. Autorisation dépenses – Programme PAVL
2025/2026 ;**

Considérant que pour effectuer les travaux concernant le Programme PAVL et considérant les nouvelles normes en vigueur du MELCCFP, une étude géotechnique et

environnementale doit être réalisée au droit du ponceau n° 304-008 notamment afin de valider la présence de sols contaminés dans les excavations projetées;

Considérant que EXP propose pour le Ponceau n° 307-017 : de faire une inspection complémentaire du ponceau dès que la fonte des neiges sera complétée. L'inspection complémentaire permettrait ainsi de confirmer si un gainage du ponceau existant serait suffisant, ce qui permettrait d'éviter d'endommager la route 257 et de générer des économies significatives pour le reste du projet;

Que cette activité pourrait être réalisée par EXP à même le budget initial de la demande de subvention de 3500 \$ + taxes dont ceux-ci ont facturé à ce jour ± 2885 \$ avant taxes sous forme de dépenses contrôlées. Par la suite, Ceux-ci pourraient déposer une offre plus précise (avec un ou deux ponceaux à refaire) pour la préparation des plans et devis définitifs au cours du mois de mai prochain;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser un montant de 25 000 \$ à la réalisation de l'inspection de terrain, l'analyse des sols pour le projet du PAVL2025-2026;

Que le conseil autorise Monsieur Antoine Prévost de mandater un laboratoire gré à gré de sols pour effectuer cette activité.

2025-04-104

Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}

k. Réclamation – Chemin du Petit-Québec endommagé ;

Considérant que des dommages ont été observé sur le chemin Petit-Québec par de l'amoncellement de bois de coupe dans le fossé, celui-ci bloquant l'écoulement de l'eau et inondant le chemin.

Considérant que les dommages ont été fait par un parti autre que le propriétaire du terrain.

Considérant que du gravier a dû être étendu en urgence et que des heures d'équipement de type « Back Hoe » ont été nécessaires afin de remettre la route dans un états acceptable

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit

Que le directeur général et le directeur des travaux publique entame des discussions avec les parties prenantes afin de s'entendre sur le dédommagement des dépenses liées aux dommages causé par les parties ;

Que si les discussions avec les parties ne fonctionnent pas, le conseil autorise le directeur général entreprenne des démarches avec les assureurs de la municipalité afin que ceux-ci procèdent à une réclamation de dommages

2025-04-105

Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}

I. Autorisation Offre d'emploi – Préposé à l'entretien des terrains municipaux ;

REPORTÉE

m. Discussion camion vidange – chemin Privé du Cohoes ;

REPORTÉE

n. Entretien bâtiment caserne ;

Considérant que plusieurs travaux d'entretiens sont à faire pour la caserne incendie;

Considérant que le cout de main d'œuvre des employés de voirie serait inférieur comparativement aux couts d'un sous-traitant;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit.

Que du temps main d'œuvre voirie soit affecter à l'entretiens du caserne incendie.

2025-04-106

Résolution adoptée à l'unanimité.^x

8. Législation

a. Avis de motion- Règlement remplaçant le R102-18 décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire;

Monsieur Philippe Delage, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement remplaçant le R102-18 décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire;

Un projet de ce règlement est déposé, présenté et adopté séance tenante.

2025-04-107

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}

b. Avis de motion – Règlement remplaçant le R146-23 concernant les feux extérieurs;

REPORTER

c. Nomination du fonctionnaire désigné pour l'application du Règlement des feux extérieurs;

REPORTÉE

d. Nomination d'un comité de sélection des contrats de voirie – 25 000 \$ et plus ;

Considérant le Règlement 164-25 - Règlement remplaçant le R162-24 sur la Gestion contractuelle et l'article 28 - Délégation du pouvoir de nommer les membres du comité de sélection chargé de l'analyse des offres;

Considérant que le conseil souhaite rester transparent et appliquer cet article pour les contrats supérieur de 25 000 \$ et inférieurs au seuil obligeant un appel d'offre public ;

Considérant que dans le but de conserver la confidentialité de l'identité des membres du comité de sélection, le Conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres dans le cadre d'un appel d'offres utilisant des critères autres que le seul prix selon le processus prescrit par la loi;

Considérant que le directeur général doit respecter les principes suivants lorsqu'il procède à la nomination de tout membre de comité de sélection :

- Le comité de sélection doit être composé au minimum de trois membres, autres que des membres du conseil, dont au moins une personne occupant un poste régulier au sein de la Municipalité et une personne ayant des connaissances dans le domaine visé par l'appel d'offres.
- Les membres du comité doivent être impartiaux et n'avoir aucun intérêt direct ou indirect en regard de l'objet de l'appel d'offres.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit.

Que le conseil autorise la formation d'un comité de sélection pour les contrats supérieur de 25 000 \$ inférieurs au seuil obligeant un appel d'offre public ;

Que le conseil municipal prenne en compte que la direction générale est automatiquement mandatée pour la sélection du comité par le Règlement sur la gestion contractuelle en vigueur.

2025-04-108

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

e. Nomination d'un comité de sélection des contrats de vitalisation de 25 000 \$ et plus;

Considérant le Règlement 164-25 - Règlement remplaçant le R162-24 sur la Gestion contractuelle et l'article 28 - Délégation du pouvoir de nommer les membres du comité de sélection chargé de l'analyse des offres;

Considérant que le conseil souhaite rester transparent et appliquer cet article pour les contrats supérieur de 25 000 inférieurs au seuil obligeant un appel d'offre public ;

Considérant que dans le but de conserver la confidentialité de l'identité des membres du comité de sélection, le Conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres dans le cadre d'un appel d'offres utilisant des critères autres que le seul prix selon le processus prescrit par la loi;

Considérant que le directeur général doit respecter les principes suivants lorsqu'il procède à la nomination de tout membre de comité de sélection :

- Le comité de sélection doit être composé au minimum de trois membres, autres que des membres du conseil, dont au moins une personne occupant un poste régulier au sein de la Municipalité et une personne ayant des connaissances dans le domaine visé par l'appel d'offres.
- Les membres du comité doivent être impartiaux et n'avoir aucun intérêt direct ou indirect en regard de l'objet de l'appel d'offres.

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit.

Que le conseil autorise la formation d'un comité de sélection pour les contrats de vitalisation supérieur de 25 000 inférieurs au seuil obligeant un appel d'offre public ;

Que le conseil municipal prenne en compte que la direction générale est automatiquement mandatée pour la sélection du

comité par le Règlement sur la gestion contractuelle en vigueur.

2025-04-109

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}

9. Développement et projets spéciaux :

- a. Création d'un comité pour affiche du Parc-Armand Prévost ;**

ANNULÉ

10. Administration

- a. Rapport du directeur général et greffier-trésorier ;**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil don suivi des dossiers suivants :

Incendie :

- Retour sur dernière rencontre régie? Voir avec délégué.
- Véhicule entretiens, caserne, Merci à Vanessa Thériault qui a pris la relève!

Caisse/CLSC :

- Visite d'inspection bâtiment fait avec Mathieu Carrier et Inspectec
- Rapport d'inspection et déficience bâtiment a venir cette semaine
- Lettre de confirmation des paiements des honoraire professionnelle par le CIUSSS à venir dans les prochains jours.
- Offre d'achat à Desjardins, discussion avec Desjardins a venir sur modification ou correctif à faire.

Urbanisme :

- Refonte règlementaire, offre reçue de Marc Turcotte et de Urbinspec et une offre à recevoir Urbatek, a choisir
- Augmentation des heures de l'inspectrice a la municipalité, passé de 12-14h a 20h. L'objectif est de permettre de faire des visites terrain dès avril.
- Quelque demande d'information de la RBQ , appel à planifier avec Johanne

Voirie et travaux publics :

- Dernière programmation de la TEQC en cours
- Soumission échantillon et réalisation des cahier de charge pour appel d'offre remplacement ponceau
- TECQ 2024-2028, réflexion à venir, mise à jour du plan d'intervention afin d'évaluer les priorités
- Visite terrain pour remplacement ponceau
- Comité approbation sélection des entrepreneur.

Administration et projet :

-Préparation des documents en prévision de la visite de la firme comptable semaine prochaine.
-Appel d'offre démantèlement réseau informatique fibre MRC, octroie contrat et planification des travaux. QP MRC et autre frais réseau et soutien. Environ 13 000 \$
OBNL Habitation : recherche terrain acquérir, évaluation, offre d'achat, approche pour offre d'achat fait auprès coop et certain particulier, Frais pour évaluation valeur marchande

Les membres du conseil présent à l'atelier du 25 février 2025 ont pris connaissance du rapport du directeur général.

b. Dépôt - suivi budgétaire de mars 2025 ;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil le rapport du suivi budgétaire du mois de mars 2025. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport.

c. Demande Immeubles M.N. Senc. ;

Considérant que pour donner suite au retour des Immeubles M.N. Senc, la municipalité tien à reconfirmer qu'au niveau légale, elle ne peut faire de don ou de crédit de taxes à un privé;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal souhaite tout de même démontrer son intérêt envers des propositions de reconnaissance autres que monétaires et attendra ainsi le retour des demandeurs pour leurs propositions.

2025-04-110

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}

d. Offre de services – Support technique et sécurité informatiques ;

Considérant que le MRC du Haut Saint-Francois procède au démantèlement de son réseau de fibre optique et de son service information aux Municipalité;

Considérant que la municipalité doit mandater une firme afin de mettre en place un réseau information et téléphonique fiable;

Considérant les offres de services reçu par Tech-nic Réseau Conseil et par Élli complice TI

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autorisé Antoine Prévost Directeur Général a mandaté la firme Tech-nic et à voir au bon déroulement des travaux et au suivi des coût de ceux-ci.

2025-04-111 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

e. Autorisation de destruction de documents d'archives ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, la municipalité doit détruire certains documents en application de son calendrier de conservation ;

ATTENDU QUE l'archiviste Michel Hamel, mandatée par la municipalité, a préparé la liste des documents pour destruction le 13 mars 2025 en application du calendrier de conservation ;

ATTENDU QU'IL est opportun d'autoriser la destruction de ces documents par déchiquetage ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser la destruction des documents tels que répertoriés à la liste de destruction préparée par Michel Hamel, archiviste, le 13 mars 2025, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la directrice générale adjointe à retenir les services de la firme Défi Polyteck, pour effectuer les opérations de déchiquetage, selon l'offre de services du 14 mars 2025 pour un montant de 6,50 \$ par boîte, pour un total de 12 boîtes et des frais de déplacement de 125 \$ pour un montant global de 203.00 \$ plus taxes.

2025-04-112 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}

f. Rapport annuel 2024 – Bibliothèque municipale de La Patrie ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport annuel 2024 de la bibliothèque municipale de La Patrie. Les membres du conseil prennent connaissance dudit rapport.

g. Demande d'autorisation de passage - Tour de Beauce;

Considérant que le Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour son édition 2025;

Considérant que la compétition aura lieu du 11 au 15 juin 2025;

Considérant que ceux-ci projettent de circuler sur des rues de la Municipalité de La Patrie, lors de l'étape Lac-Mégantic/Mont Mégantic le vendredi 13 juin 2025 ;

Considérant que l'organisation de Tour de Beauce doit obtenir de la part de la Municipalité de La Patrie l'autorisation de passage, pour l'obtention du permis d'évènement du ministère des Transports du Québec;

Considérant que ceux-ci demandent le nom de la personne responsable de la municipalité afin de les appuyer pour la sécurité du parcours;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil entérine l'autorisation envoyée par courriel par Monsieur Antoine Prévost à Tour de Beauce et mandate Monsieur Antoine Prévost comme personne-ressource pour les appuyer dans la sécurité du parcours.

2025-04-113

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}

h. Autorisation évènements véhicules antiques – été 2025 ;

Considérant la demande de la compagnie RPL s.e.n.c concernant leur évènement de véhicule antiques qui aura lieu le 7 juin 2025 ainsi que le 31 août 2025 avec l'association de la Municipalité de La Patrie;

Considérant que l'évènement du 7 juin est gratuit où il y aura une exposition de véhicule antiques et de collection au garage du 28 Principale Sud et que cela donnera une belle visibilité touristique au village;

Considérant aussi l'évènement du 31 août 2025 en collaboration avec le comité Famille pour le 150^e anniversaire du village où une parade de véhicules antiques à travers le village suivi d'une période d'exposition à l'abri-bois aura lieu;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal démontre son autorisation et appuie pour les deux évènements dont un le 7 juin 2025 et l'autre le 31 août 2025 qui seront profitable pour la population ainsi que pour le 150^e anniversaire de la municipalité.

i. Dossier client 1274 – Avis non-paiement ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil l'avis envoyé à la cliente 1274 concernant d'ancienne demande de confirmation de taxes non payée depuis 2018. Un suivi sera fait aux membres du conseil s'il n'a pas remboursement de la cliente de cette somme. Les membres du conseil prennent connaissance du présent dossier.

j. Demande de partenariat – Banquet des champs – Centre d'emploi agricole de l'Estrie (CEA) ;

REFUSÉE

k. Inscription membre – Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC) ;

Considérant que l'observatoire estrien du développement des communautés (OEDC) offre diverses formations gratuites à ses membres sur des sujets tels que de concevoir un plan de pilotage souple, apprendre à piloter dans la brume, découvrir et partager des outils, réfléchir ensemble aux façons de réagir face aux obstacles et cibler les facteurs de réussite ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal entérine l'inscription pour être membre de l'OEDC au coût de 35 \$ afin d'avoir accès à des formations qui sont un atout pour les employés municipaux ;

l. Équi-Justice – Médiateurs citoyens;

La mairesse, Madame Johanne Delage dépose aux membres du conseil l'annonce concernant Équijustice, médiateur citoyens recherchés. Les membres prennent connaissance dudit document.

m. Invitation – Tournoi de golf de la Chambre de commerce du HSF ;

Considérant l'édition 2024 du Tournoi de golf *Glow in the Dark* organisé par la Chambre de commerce du Haut-Saint-François

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Messieurs Philippe Delage, Mathieu Carrier et Mathieu Lambert à participer à ce tournoi organisé par la Chambre de commerce du HSF pour un montant de 607.07 \$ avec taxes.

2025-04-116 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}

n. Demande de commandite – Festi-Quad ;

Considérant la demande de commandite du FestiQuad pour leur évènement du 14 juin 2025 ayant pour activités, une promenade en VTT, un souper méchoui, des activités pour les enfants, une soirée dansante avec feu de joie;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil offre la gratuité de leur jeux gonflables pour le 14 juin 2025 pour l'évènement du Festi-Quad.

2025-04-117 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}

o. Invitation rencontre annuelle SEPAQ ;

Considérant que la Sépaq aura le plaisir d'accueillir les président(e)s de table d'harmonisation et de comité consultatif régional à la Station touristique Duchesnay le 15 et 16 avril 2025;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Madame Johanne Delage à participer à cette rencontre qui débutera le 15 avril 2025 et se terminera le 16 avril 2025 à midi;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2025-04-118 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}

p. Invitation – Fête des bénévoles du Centre d'Action bénévole du HSF ;

REFUSÉE

q. Invitation la Petite tournée – Continuum HSF ;

REFUSÉE

r. Résolution d'appuie - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

2025-04-119

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}

s. Invitation rencontre - Ministère des transports de la mobilité durable (MTMD)- MRC

Considérant que la rencontre avec le ministère des transports et de la mobilité durable (MTMD) aura lieu en présentiel, dans la salle du conseil de la MRC le jeudi 22 mai 2025, de 10h à 11h30 ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser Messieurs Antoine Prévost et Mathieu Carrier et Madame Johanne Delage de participer à cette rencontre qui aura lieu jeudi le 22 mai 2025, de 10h à 11h30 ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2025-04-120

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiv}

t. Appel de projets vitalisation FRR volet 2 local 2025-2026 ;

Attendu que la municipalité de La Patrie a pris connaissance du Guide d' démarche globale et intégrée (DGI) et Politique d'utilisation du FRR volet II – local ;

Attendu que la municipalité de La Patrie désire présenter un projet de finalisation du Parc Armand Prévost ;

Attendu que la municipalité de La Patrie désigne Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe à déposer ce projet en son nom ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de la municipalité de La Patrie s'engage à désigner Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe à déposer ce projet en son nom.

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 2 – local année 2025-2026;

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie s'engage à participer au projet de finalisation du Parc Armand-Prévost par l'ajout de :

- Grillage de l'autre côté de la patinoire
- Gravier ardoise pour accès chaise roulante,
- Abri avec toiture et banc pour personne ayant accès au parc;
- Plantation d'arbres pour apporter de l'ombre au parc;
- Refaire le contour du terrain de baseball – excavation;
- Panneaux touristique affichages pour les annonces des activités et annonces diverses;

Que le conseil autorise Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe de la Municipalité de La Patrie à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel à projets. Et sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière Mesdames Johanne Delage et Marie-France Gaudreau.

2025-04-121

Résolution adoptée à l'unanimité.

u. Demande de modification – Politique relative aux frais de déplacement;

Attendu que la présente politique vise à établir les modalités de remboursement des frais de déplacement et de séjour. Elle s'applique aux élus et à tous les employés de la municipalité dans le cadre de leur fonction.

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie accepte la mise à jour de la Politique relative aux frais de déplacement et de séjour tel que déposé par la directrice générale adjointe aux membres du conseil.

2025-04-122

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxv}

v. Autorisation d'achat d'équipements de la salle municipale et du centre communautaire ;

Considérant la résolution 2023-06-257 qui mentionnait l'achat de tables, chaises transporteur afin d'équiper la salle municipale et le centre communautaire;

Considérant que cette résolution n'a jamais été réalisée;

Considérant que pour équiper les salles municipales convenablement il faut :

Salle municipale : 40 tables et 300 chaises

Actuellement la salle contient 24 tables.

- Acheter 16 tables à 111.00 \$ chacune = 1 776 \$ plus taxes
- Acheter 240 chaises pliantes à 39 \$ chacune = 9 360 \$ plus taxes;
- Acheter six chariots à 399 \$ pour tables et chaises = 2 394 \$ plus taxes

TOTAL salle municipale de 13 530 \$ plus taxes.

Centre communautaire : 30 tables et 200 chaises

Actuellement le centre contient 13 tables

- Acheter 17 tables à 111.00 \$ chacune = 1 887 \$ plus taxes
- Acheter 200 chaises pliantes à 39 \$ chacune = 7 800 \$ plus taxes;
- Acheter cinq chariots à 399 \$ pour tables et chaises = 1 995 \$ plus taxes;

TOTAL centre communautaire de 11 682 \$ plus taxes.

Grand total de 25 212 \$ plus taxes pour les salles;

Considérant que l'abri-bois devrait être équipé de 20 tables rectangulaires pliantes pour les divers événements et le Marché public pour un montant de 2 220 \$ plus taxes ainsi qu'un chariot à 399 \$ pour un montant de 2 619 \$ plus taxes;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise l'achat des tables, chaises et chariots à la salle municipale et au centre communautaire pour un total de 25 212 \$ plus taxes;

Qu'un montant de 10 000 \$ de la somme de 40 000 \$ du PTI alloué pour le projet du Stationnement de la salle municipale soit réaffecté dans le budget entretien salle municipale au poste budgétaire : 02-701-20-502 pour un montant de 5 000\$ et pour le poste budgétaire : 02-701-21-522, entretien du centre communautaire;

Que les chaises actuelles soient offertes à la population de La Patrie.

2025-04-123

Résolution adoptée à l'unanimité.

11. Urbanisme

a. Dépôt – Facturation mandat cartographie – refonte règlementaire;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le montant de 2 390.54 \$ du service de cartographie de la MRC du HSF concernant la révision des règlements et le mandat de la cartographie pour la refonte règlementaire qui fut faite par Monsieur Marc Turcotte.

b. Mandat ou refonte règlementaire – octroi de contrat ;

Considérant que plusieurs erreurs, omissions et lacune de consultation ont été relevées dans le projet de de refonte règlementaire qui a été entamé par Monsieur Marc Turcotte il y a environ quatre ans ;

Considérant que l'offre déposé par Marc Turcotte afin de faire les correctifs nécessaires selon son estimation pour un total d'heures estimées de 28 heures;

Considérant l'estimé de la firme Urb/inspec qui prévoit être en mesure d'acheminer une offre de service aux alentours de 25 000 \$ à 30 000 \$ (service géomatique et frais de déplacement exclus);

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'accepter l'offre détaillée a la Firme URB/Inspec afin de recommencer la refonte règlementaire;

Qu'un montant de 30 000 \$ de la somme de 40 000 \$ du PTI alloué pour le projet du Stationnement de la salle municipale soit réaffecté dans le budget urbanisme au poste budgétaire : 02-610-00-419.

2025-04-124 Résolution adoptée à l'unanimité.

**c. Demande de dérogation mineure no. CCU
2025-02 – Garage accessoire en cours avant
– chemin des Mélèzes – Lot 6 586 898 ;**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal prennent en considération une demande de dérogations mineures formulée par Daniel Bigras concernant l'immeuble situé sur le lot 6 586 898, à La Patrie et ayant pour objet, si elle était acceptée, de permettre :

- La construction d'un bâtiment accessoire résidentiel de type « garage privé » dans la cour avant.

Le tout contrairement aux dispositions du Règlement de zonage numéro 39-01, dont l'article 8.6.1.

Attendu que la présente demande manque de beaucoup trop d'élément pour que le comité CCU puisse prendre une décision et donner une proposition logique au conseil municipal;

Attendu que les membres du CCU ne recommande pas au conseil municipal l'approbation de cette demande dû au manque d'information tel :

- Élévation de la Maison versus le Garage;
- Élévation latérale des bâtiments;
- Matériaux utilisés;
- Avoir une grandeur maximum du garage équivalent à 100 % du volume de la maison, ce qui signifie que le garage ne peut être plus grand en termes de mètre carré que la maison;
- Avoir les résultats des tests de percolation qui prouve que le champ d'épuration sera réellement à cet endroit;
- Avoir les tests pour l'implantation du puits pour s'assurer qu'il sera réellement à cet endroit ;
- Pourquoi si la maison n'est pas déjà construite, aller dès le départ à l'encontre de la réglementation et ne pas situer son garage en cours arrière ou latéral tel que le règlement le dit;

Attendu que le comité CCU recommande au conseil que ce citoyen voie avec l'inspecteur municipal ses possibilités en respectant la réglementation municipale puisque cette

demande pourrait engendrer des précédents aux futurs acheteurs;

Attendu que s'il a preuve d'impossibilité concrète d'être obligé de mettre son garage en cours avant, le comité CCU recommande d'autoriser le demandeur à redéposer une demande de dérogation mineure sans frais supplémentaires avec tous les documents.

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil, pour donner suite aux diverses recommandations du Comité CCU, refusent la présente demande de dérogation mineure 2025-02 – Garage accessoire en cours avant – chemin des Mélèzes – Lot 6 586 898 pour les mêmes raisons évoquées par le Comité CCU soient :

Le manque d'information tel :

- Élévation de la Maison versus le Garage;
- Élévation latérale des bâtiments;
- Matériaux utilisés;
- Avoir une grandeur maximum du garage équivalent à 100 % du volume de la maison, ce qui signifie que le garage ne peut être plus grand en termes de mètre carré que la maison;
- Avoir les résultats des tests de percolation qui prouve que le champ d'épuration sera réellement à cet endroit;
- Avoir les tests pour l'implantation du puits pour s'assurer qu'il sera réellement à cet endroit ;
- Pourquoi si la maison n'est pas déjà construite, aller dès le départ à l'encontre de la réglementation et ne pas situer son garage en cours arrière ou latéral tel que le règlement le dit;

Que ce citoyen voie avec l'inspecteur municipal ses possibilités en respectant la réglementation municipale puisque cette demande pourrait engendrer des précédents aux futurs acheteurs;

Que s'il ait preuve d'impossibilité concrète d'être obligé de mettre son garage en cours avant, le comité CCU recommande d'autoriser le demandeur à redéposer une demande de dérogation mineure sans frais supplémentaires avec tous les documents.

2025-04-125

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvi}

d. Autorisation d'ajout d'heure – inspectrice en urbanisme ;

Considérant que l'inspectrice en urbanisme fait présentement 12 à 14 heures par semaine et que son nombre d'heure passerait à 20 heures par semaine ;

Considérant que cette augmentation à pour objectif de permettre de faire des visites terrains dès le mois d'avril;

En conséquence,

Il est proposé par

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser l'augmentation à 20 heures semaine de l'inspectrice en urbanisme pour lui permettre de faire des visites terrains.

2025-04-126

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvii}

e. Dépôt – Acceptation de projet – développement immobilier;

Projet de développement de maison de Hobbits.

POISSON D'AVRIL

12. Agent de développement

a. Dépôt – Rapport de l'agent de développement ;

Le dépôt du rapport provenant de l'agent de développement à été fait à la séance de l'atelier du 25 mars 2025.

13. Loisirs, culture et bibliothèque ;

a. Comité du 150^e – Prochaine rencontre et suivis;

La directrice générale adjointe mentionne l'avancement des évènements pour les membres du comité du 150^e et demande les disponibilités des membres du comité présent pour cédule la prochaine rencontre du comité 150^e.

Date sélectionnée : 10 avril 2025

b. Information – Artducommun – embellissement des espaces publics ;

REPORTÉ

c. Achat de crayons et sacs avec logo de la municipalité de La Patrie;

Considérant que la municipalité de La Patrie doit s'équiper de crayons et de sacs réutilisables dans le cadre de son projet envers les nouveaux arrivants;

Considérant que ses achats serviront aux pochettes des nouveaux arrivants ainsi que plusieurs autres évènements;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise la dépense pour l'achat de 300 stylos en métal avec le logo de la municipalité de La Patrie au montant de 461.95 plus taxes;

Que le conseil autorise la dépense pour l'achat de 250 sacs réutilisables avec le logo de la municipalité de La Patrie au montant de 1 179.00 plus taxes ;

Que les dépenses seront prises à même le budget loisirs de la Journée des cultures.

2025-04-127

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxviii}

14. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

15. Varia

16. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 262 725.31 \$, Référence aux numéros de chèque 202500152 à 202500221 et référence aux chèques numéros 12660 à 12702 et les chèques numéros 202500081 à 202500127 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise un montant de 5 491.77 \$

2025-04-128

Résolution adoptée à l'unanimité.

17. Rapport de la mairesse

Aucun rapport de la mairesse.

18. Période de questions

Aucune question provenant du public, car aucun public.

19. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 9 h.

2025-04-129

Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage
Mairesse

Antoine Prévost
Directeur général,
Greffier-trésorier

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- i 2025-04-07 – Résolution et dossier créer dans incendie;
ii 2025-04-07 – Demande fait COOP et achat de carte à faire pour employé;
iii 2025-04-07 – Résolution transmise à la Voirie et DG;
iv 2025-04-07 – Voir les dispos en présentielle;
v 2025-04-07 – Résolution envoyée au client;
vi Résolution envoyée au DG et Hampden et voirie courriel;
vii 2025-04-07 – Résolution mise à inspectrice pour grandeur chemin et proposition à faire;
viii 2025-04-07 – Résolution transféré à DG et voirie pour suivis;
ix 2025-04-07 – Résolution transféré à DG et voirie pour suivis;
x 2025-04-07 – Résolution transmise au DG et voirie;
xi 2025-04-07 – Avis de motion faite;
xii 2025-04-07 – Résolution envoyé au DG et voirie et enrg. Règlement contractuelle;
xiii 2025-04-07 – Résolution enrg. Règlement contractuelle;
xiv 2025-04-07 – Résolution transmise au Dg pour suivis;
xv 2025-04-08 – Résolution transféré à Dg pour suivis;
xvi 2025-04-08 – Résolution mise dans dossier;
xvii 2024-04-10 - Résolution envoyée par courriel;
xviii 2025-04-10 – Résolution envoyée par courriel;
xix 2025-04-10 – Demande renouvellement faite par courriel;
xx 2024-04-10 – Inscription faite et billet donnée aux participants;
xxi 2025-04-10 – Résolution envoyé au Festi Quad;
xxii 2024-04-10 – Résolution envoyé et mise dans pochette employés;
xxiii 2024-04-10 – Mis dans le jaseur de mai 2025;
xxiv 2024-04-10 – Résolution mise dans employé pochette;
xxv 2025-04-10 – Résolution mise à jour;
xxvi 2025-04-01 – Résolution envoyé à Hampden et DG;
xxvii 2025-04-01 – Résolution envoyée par courriel;
xxviii 2025-04-10 – Commande passée;